

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 juin 2021
Rapporteur :
Monsieur Marc ANDRO**

N° 11

**Langue bretonne
Soutien à la formation à la langue bretonne
Brezhoneg
Yalc'had evit ar stummañ e brezhoneg**

Dans le cadre de sa compétence « Rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale », Quimper Bretagne Occidentale soutient des organismes concourant à l'offre de formation en langue bretonne. La présente délibération porte sur l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2021 à Mervent, association cornouaillaise de formation à la langue bretonne.

E-barzh barregezh kumuniezhel evit an diorren tiriadel yezh ha sevenadur Breizh, e ro Kemper Breizh Izel ur skoazell d'ar greizennoù stummañ e brezhoneg. Pal an diviz-mañ a zo reiñ ur yalc'had d'ar gevredigezh kernevat stummañ e brezhoneg Mervent evit ar bloavezh 2021.

L'association Mervent développe l'enseignement et impulse la pratique de la langue bretonne sur le sud Finistère, à travers un ensemble d'actions de formation à l'attention de publics variés. En 2019/2020, ce sont 800 enfants qui ont bénéficié des cours hebdomadaires d'initiation sur le temps scolaire. Environ 200 adultes suivent des cours, soit sur leur temps de loisirs, soit sur leur temps de travail pour les agents communaux et intercommunaux. Mervent intervient également au sein des structures Petite Enfance pour des séances d'éveil. Elle prépare également au CAP Petite Enfance – compétence langue bretonne avec le CLPS.

En 2014 Mervent a implanté son centre de formation dans les locaux de l'UBO à Quimper, ajoutant à ses missions d'origine une vocation d'apprentissage et de promotion de la langue bretonne auprès des étudiants, enseignants et chercheurs du pôle, en complément des actions propres de l'UBO.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 25/06/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 24/06/2021 (accusé de réception du 24/06/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

En raison du déménagement des services administratifs du pôle Pierre-Jakez Hélias et l'installation de l'INSPE sur ce site, le centre de formation se trouve à présent à l'IUT (1 salle de cours et un bureau). Cependant une solution plus pérenne reste à trouver pour l'avenir.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 5 000 € à l'association Mervent, au titre de l'année 2021, dans le cadre de la compétence de Quimper Bretagne Occidentale « Rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale ».